

Certification Accompagnement des étudiants en exil



La certification "accompagnement des étudiants en exil" permet de valoriser l'engagement des étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne mobilisés auprès d'étudiants exilés et de leur apporter une formation théorique, indispensable pour mener à bien leurs missions.

À qui s'adresse cette certification ?

La certification s'adresse aux étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne recrutés par le [collectif universitaire AIME](#) dans le cadre de leur dispositif de "compagnonnage".

Les objectifs de la certification

- * Donner à l'étudiant les outils lui permettant d'accompagner et de conseiller l'étudiant en exil pendant son temps d'étude au [DEFLE](#) ou dans le réseau AIME ;
- * Aider l'étudiant à concevoir et à adopter une posture accompagnante qui permette un cheminement mutuel du bénévole et de l'étudiant en exil accompagné ;
- * Découvrir l'autre et appréhender la culture de son pays ;
- * Inscrire son action dans un projet de solidarité ;
- * Connaître l'environnement partenarial nécessaire à la mise en œuvre d'une politique d'accueil des personnes en exil ;
- * Reconnaître l'engagement étudiant et valider les compétences acquises pendant cette période.

Comment préparer la certification

La certification se présente sous la forme de formations théoriques et d'ateliers pratiques.

Pour obtenir la certification, il faut :

- * Assister aux formations dispensées par le réseau AIME (cours et ateliers) ;
- * Obtenir l'attestation délivrée par le réseau AIME ;

- * Produire un rapport comportant :
 - la description de l'activité réalisée par l'étudiant "compagnon" ;
 - la définition de l'engagement citoyen selon l'étudiant "compagnon" ;
 - le retour d'expérience de l'étudiant "compagnon" : ressenti et réflexion sur l'accompagnement étudiant-compagnon au fil des mois.
- * Remettre le rapport à la fin du premier ou du deuxième semestre 2021-2022.

Les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne ayant obtenu la certification "accompagnement des étudiants en exil" se verront créditer de 0,4 points sur leur note finale du second semestre. Une seule formation par semestre sera validée et créditée.

Où se renseigner ?

Bât Accueil -  accueil@u-bordeaux-montaigne.fr - 05 57 12 46 25 et 05 57 12 46 21